



Appel à projet 2022-2024

Date limite de candidature
02 NOVEMBRE 2021
23h59

INTRODUCTION

Cet appel à candidature est destiné à recruter **3 collectifs d'artistes** pour **deux années scolaires consécutives, 2022/2023 et 2023/2024.**

Ces collectifs d'artistes (plasticiens, photographes, compagnies de danse, de théâtre, musiciens...), ont une démarche artistique qui propose une **approche pluridisciplinaire** (sociologique, géographique, urbaine, historique...), s'adaptant **à la diversité du territoire et aux publics** ciblés. Leur démarche relève également d'une volonté **d'éducation artistique et culturelle.**

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du plus grand **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)** d'Ile de France, que **la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise** a signé depuis 2016 avec la **DRAC**, en partenariat avec **l'Académie de Versailles**. Le CLEA est un dispositif s'appuyant sur la mise en place de **3 résidences-missions** sur le territoire, résidences **d'éducation artistique et culturelle.**

Depuis 2020, le CLEA propose des résidences-missions sur **2 années scolaires.** Cette adaptation vise à permettre un **travail en profondeur** sur l'éducation artistique et culturelle auprès d'un plus grand nombre de participants, tout en intégrant une dimension **d'appropriation du territoire.** Sur la première année, un travail de **développement de la motivation** et de l'appétence des participants est déployé, puis, sur une seconde année, la **mise en action approfondie de la pratique.**

QU'EST CE QUE LE CLEA ?	PAGE 3
SUR QUEL TERRITOIRE LES ARTISTES INTERVIENNENT- ILS ?	PAGE 8
COMMENT CANDIDATER ?	PAGE 11

QU'EST-CE QUE LE CLEA ?

Les objectifs du CLEA

L'éducation artistique :

- Créer du **lien**, développer l'**esprit critique**, favoriser l'**ouverture aux autres**
- Permettre au plus grand nombre **d'apprendre** et se **former** auprès d'un artiste en lien avec les établissements et acteurs culturels du territoire
- Contribuer au **parcours d'éducation artistique et culturelle** des enfants et des jeunes, en temps scolaire et en temps de loisirs

L'ancrage territorial :

- Mettre en place un projet contribuant au **rayonnement** et à l'**accès** de l'offre culturelle territoriale dans une dynamique de réseau favorisant le maillage urbain/rural
- Organiser la **mobilité** et la **mixité** des publics afin de leur permettre de s'approprier le projet et le territoire
- Renforcer la **coopération culturelle** entre les différents partenaires

Le CLEA s'inscrit dans le **parcours d'éducation artistique et culturelle** des enfants et des jeunes, qui repose sur trois piliers :

- La **rencontre** avec des œuvres artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes
- La **pratique artistique** individuelle et collective, avec des artistes, dans des domaines diversifiés
- Un **partage des connaissances** : appropriation d'une culture générale, d'un vocabulaire permettant d'exprimer ses émotions, son sens esthétique et de développer l'esprit critique

Le déroulement

Une résidence-mission consiste en la présence de **3 collectifs d'artistes pluridisciplinaires** sur le territoire auprès de différents groupes pour leur transmettre leur **processus de création**. Elle repose sur la disponibilité de ces collectifs durant la période définie, **2022/2024**, dans le planning présenté ci-après.

Cette résidence n'est pas une résidence de création puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre. Cependant, une restitution générale, commune aux trois résidences-missions, est organisée à **l'issue de la résidence** pour **partager le geste artistique réalisé** avec les participants et **donner à voir** à leurs familles.

Déroulement des résidences-mission par année :

Année 1

Provoquer l'appétence,
transmettre le goût

PILIER 1 IMMERSION
- Réseauter
- Consolider
- Semer

PILIER 2 DIFFUSION
- Expérimenter
- Montrer
- Inciter

- 1 journée de **découverte du territoire**
- **4 réunions territoriales**
- 1 demi-journée de **formation** des référents s'inscrivant dans le projet
- 4 journées de **diffusions par équipe artistique** sur tout le territoire
- 2 **ateliers d'expérimentation** par groupe
- 1 **bilan**
- Une vingtaine de **réunions**

Les groupes participant à cette année 1 seront **vingt-deux (22)** maximum par résidence-mission. Si ce nombre n'est pas atteint, d'autres propositions de projets artistiques et pédagogiques seront mises en place par les artistes pour compléter.

Année 2

Développer les
compétences,
conforter son appétit

PILIER 1 EXPERIMENTATION
- Pratiquer
- Circuler
- Ancrer

PILIER 2 VALORISATION
- Restituer
- Se croiser
- Sanctuariser

- **21 heures** de pratiques artistiques et culturelles dont :
 - **15h d'ateliers** par groupe
 - **3 h d'ateliers** avec d'autres groupes du même collectif d'artistes
 - **3h de parcours artistique et culturel (PAC)**
- 1 à 2 journées de **diffusion** (en fonction du nombre de groupes et de participants)
- 1 journée de **formation** des référents s'inscrivant dans le projet
- 1 **restitution** unique aux 3 résidences-missions
- 1 **bilan**
- Une vingtaine de **réunions**

Les groupes participants à cette année 2 seront **quinze (15)** maximum par résidence-mission.

Les publics cibles

Pour l'année 1 de résidence-mission, chaque collectif d'artistes devra se **positionner sur une ou plusieurs tranches d'âge**, en fonction de ses spécificités artistiques. Pour **l'année 2**, le choix se fera à l'issue de **l'évaluation de l'année 1** et des **demandes des partenaires** :

- Petite enfance : 3/5 ans
- Enfance : 6/11 ans
- Adolescence : 12/18 ans
- Adultes : 18 ans et plus
- Publics spécifiques

Les groupes sont issus de structures scolaires, périscolaires, culturelles et sociales. Les collectifs d'artistes doivent **s'adapter aux différents publics**. Le projet artistique doit également s'articuler avec **le projet pédagogique** des structures participantes.

En dehors du temps où les groupes sont en présence des artistes, **des ressources sont mises à leur disposition** afin de poursuivre le travail sur le projet (voir « parcours artistique et culturel » page 9).

L'équipe de coordination met en place une **stratégie de mobilisation** des partenaires sur deux années, mobilisation à laquelle les collectifs d'artistes participeront. Le développement des publics est un élément important pour l'évolution du projet et se fait à travers la veille et la rencontre avec des potentiels partenaires (des communes, des équipements, des acteurs du territoire, ...) pour leur présenter le projet artistique et leur donner envie de participer. Le CLEA est également présenté lors des réunions territoriales sur la culture. Durant la résidence-mission, les artistes sont des ambassadeurs du projet et seront amenés à contribuer à la mission de développement des publics.

Les attentes de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine et ses partenaires institutionnels s'intéressent à des projets artistiques innovants et expérimentaux. Les candidats doivent démontrer une véritable démarche artistique et pédagogique, avec une proposition construite autour d'un fil conducteur bien défini. Ils doivent également faire preuve d'adaptabilité et avoir la capacité de collaboration, afin de coconstruire le projet final avec les référents de groupes. Le projet doit être cohérent avec le territoire de la Communauté urbaine, ses spécificités et ses enjeux. Il est un vecteur qui permet aux groupes de prendre conscience de leur territoire et de s'appropriier son identité au travers d'un projet commun : le CLEA.

Le planning et les objectifs des résidences-missions

Année 1

- **Mars 2022** : 1 journée **découverte du territoire**, pour permettre aux équipes artistiques de mieux connaître le territoire et de se rencontrer.
- **Entre mai et septembre 2022** : **4 réunions territoriales** sont organisées dans plusieurs équipements culturels du territoire, pour présenter le CLEA, les équipes artistiques et leur projet aux potentiels partenaires.
- **Entre mai et octobre 2022** : **Inscriptions des groupes**, qui peuvent se faire sur deux ans. Elles se font par les référents des groupes avec des formulaires en ligne.
- **Décembre 2022** : Une **demi-journée de formation**, avec des ateliers en immersion à destination des référents des groupes et des équipes pédagogiques, pour leur faire vivre le projet artistique, le contenu de l'atelier et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics.
- **Entre janvier et mi-février 2023** : 4 journées de **diffusions** par équipe artistique (avec 2 diffusions par jour) sur plusieurs lieux, dont la

présélection se fait par l'équipe de coordination et la sélection finale se fait avec les artistes. Les collectifs d'artistes présentent leurs œuvres auprès des publics, afin de les immerger dans leur univers artistique. Les diffusions proposées doivent être adaptées aux tranches d'âges inscrites.

- **Entre mi-février et mai 2023** : Deux **ateliers d'expérimentation** auprès des groupes inscrits, d'une durée d'1h45 en moyenne, en fonction du nombre de groupes. Ces ateliers sont imprégnés de la démarche des artistes et destinés à favoriser la familiarisation avec leur art.
- **Juin 2023** : Un **bilan** de l'année.
- **Juin 2023** : Complément des **inscriptions des groupes** pour l'année 2, qui se font par voie numérique.
- **Entre juin 2022 et juin 2023** : Environ une vingtaine de **réunions** (DRAC, Académie de Versailles, équipe de coordination, référents de groupes potentiels, ...), pour le suivi du projet et les besoins de réadaptation en fonction du contexte.

Année 2

- **Octobre 2023** : **Fin d'inscriptions des groupes**, qui se font par voie numérique avec envoi de formulaires par les référents.
- **Entre septembre et mi-octobre 2023** : Le **mois de rencontres** avec les 15 référents. Ces rencontres entre les artistes, les coordinateurs et les référents des groupes sont organisées pour ajuster le projet artistique, en accord avec le projet pédagogique de la structure inscrite et participante, puis planifier.
- **Décembre 2023** : Une **journée de formation**, avec des ateliers en immersion à destination des référents des groupes et des équipes pédagogiques, pour leur faire vivre le projet artistique, le contenu de l'atelier et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics. Les rencontres entre les référents lors de cette journée permettent également de dessiner les possibilités de croisement entre les groupes.
- **Entre décembre 2023 et mi-mai 2024** : Les **pratiques artistiques et culturelles**, d'une durée de 21h. Elles comprennent 15h d'ateliers de pratiques artistiques, pour permettre aux participants de s'approprier de gestes artistiques ; 3h de parcours artistique et culturel (PAC), afin d'approfondir sur l'art pratiqué et découvrir des passerelles avec d'autres esthétiques ; 3h d'ateliers avec les autres groupes de la même équipe artistique.
- **Mai 2024** : Une **restitution** commune pour tous les groupes, organisée à la fin des résidences-mission. Elle témoigne du processus de création transmis lors des ateliers. Ce temps est une co-construction entre les compagnies artistiques et l'équipe de coordination du CLEA. Ce temps permet aux participants des ateliers de venir accompagnés de leurs familles et leurs proches. Le lieu de cette restitution sera déterminé ultérieurement. Des réunions de préparation seront organisées avec les trois collectifs d'artistes. Lors de la restitution se fera également la présentation des équipes artistiques de 2024/2026.
- **Juin 2024** : Le **bilan** des deux années, afin d'échanger sur le projet réalisé et de l'évaluer.
- **Entre juin 2023 et juin 2024** : Environ une vingtaine de réunions (DRAC, Académie de Versailles, équipe de coordination, référents de groupes potentiels, ...), pour le suivi du projet et les besoins de réadaptation en fonction du contexte.

La communication

La Communauté urbaine **prend en charge la communication du projet**. Pour cela, plusieurs **supports sont envisagés** : une plaquette de présentation générale du projet et des collectifs d'artistes retenus, des cartons d'invitation, des communiqués de presse, des flyers pour les familles et les participants, la valorisation numérique sur le site de la Communauté urbaine et les réseaux sociaux, et tout autre support dont le projet pourrait avoir besoin.

Les collectifs d'artistes en résidence transmettront à l'équipe de coordination **les photos / films des différents temps avec les groupes**.

Ces outils permettent de **constituer la mémoire** du projet et de le **valoriser** auprès des différents partenaires.

La coordination

La Direction Générale Adjointe Action Culturelle, Tourisme et Sport de la Communauté urbaine est **pilote du CLEA**. Elle associe à toutes les étapes de la résidence-mission les collectifs d'artistes, les structures culturelles et les établissements partenaires.

Une **équipe de coordination** est constituée, composée d'une coordination générale et de coordinateurs de terrain, qui font le lien entre les référents de groupes et les artistes. Cette organisation permet **le suivi des trois résidences-missions**. Chaque coordinateur de terrain est garant du bon déroulement de la résidence-mission. Il a pour mission de faire l'interface entre le coordinateur général, le collectif d'artistes et les référents de chaque groupe. Il est **l'interlocuteur privilégié des collectifs d'artistes**.

Un Comité de Pilotage annuel, composé des partenaires institutionnels, est organisé dans l'année afin de prendre les décisions nécessaires.

L'adaptation en distanciel

Le CLEA s'est investi depuis 2020 à **l'expérimentation** de divers outils numériques pour **l'adaptation** de son offre en distanciel et souhaite continuer dans cette direction pour la suite. Les expériences acquises sont très positives et montrent que **le distanciel devient une force pour le projet**, permettant par exemple le partage et les échanges entre les groupes, les artistes et les coordinateurs de façon riche et variée.

Les artistes en résidence devront adapter leurs propositions en fonction des besoins, pour contribuer aux efforts de la Communauté urbaine à **assurer la continuité** du CLEA et à **permettre l'accès à la culture à tous**. Les différents formats numériques (diffusions audiovisuelles, réunions en visioconférence, ...) seront maintenus en parallèle avec des propositions en présentiel. Ainsi, le distanciel ne correspondra pas tant à une nécessité, qu'à une opportunité à diversifier l'offre du CLEA et répondre aux besoins des partenaires et des participants.

SUR QUEL TERRITOIRE LES ARTISTES INTERVIENNENT-ILS ?

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Constituée depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est le fruit de la fusion de six EPCI. Elle compte 405 049 habitants et 73 communes et est un territoire contrasté sur de nombreux aspects.

La Seine, premier élément identitaire fort, s'écoule sur environ 55 km. Les transports se traduisent par 2 100 km de voiries, une autoroute structurante, l'A13, trois réseaux ferroviaires et 9 gares Eole (35 mn de Paris ; prévision 2024). Quatre pôles urbains le structurent le territoire, s'articulant autour du fleuve, à l'est, au centre et à l'ouest. Les quartiers prioritaires politique de la ville concernent 8 communes.

La « Seine & Oise » est l'un des maillons stratégiques du Grand Paris au cœur des grands projets de la Vallée de la Seine sur l'axe Seine/Paris-Normandie. Son emplacement est un atout renforcé par la présence de grands projets de transports structurants de l'ouest-parisien : le Canal Seine Nord, le Port Seine Métropole Ouest, la Ligne Nouvelle Paris Normandie, le Grand Paris Express, le prolongement du RER E (Eole), la Tangentielle Ouest.

C'est un territoire industriel très important, particulièrement autour des filières automobile (Renault à Flins, PSA à Poissy), aéronautique (Airbus Defence and Space aux Mureaux), de l'éco-industrie (Véolia, Suez, etc.), de l'écoconstruction, de la santé et des services à la personne. Le territoire accueille également deux facteurs d'instruments de renommée internationale, Buffet Crampon et Selmer. Avec 130 000 emplois, le territoire correspond à un bassin comparable à celui du Havre.

A ce jour, Grand Paris Seine & Oise est la plus importante communauté urbaine d'Île de France et la plus peuplée de France. Paradoxalement, sa géographie est organisée en des zones rurales et péri urbaines importantes. C'est aussi un territoire exceptionnel, conciliant Ville et Nature, dans une relation de proximité rare. Il est structuré autour de grands espaces naturels et agricoles.

Récemment constituée, la Communauté urbaine porte des enjeux forts autour de l'identité et l'attractivité. Ce qui pose la question majeure de la mobilité des habitants et de leur accessibilité sur les différents équipements communautaires.

Le territoire étant vaste et étendu, la Communauté urbaine procédera à une subdivision du territoire, est, centre et ouest. Cela sera également fonction des projets artistiques présentés. Les collectifs d'artistes retenus se verront « attribuer » une partie du territoire pour leur résidence-mission.

Le projet culturel de territoire dans lequel s'inscrit le CLEA

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise déploie sur son territoire une vision artistique et culturelle structurante. L'objectif politique repose sur la volonté de mise en cohérence des établissements communautaires en **l'abondant de façon pluridisciplinaire** et sur une **logique d'excellence au service du territoire et de ses habitants**. Cette volonté induit un projet culturel au bénéfice du

développement culturel, rayonnement et de l'attractivité et du maillage du territoire.

Le projet culturel de territoire, se décline en **3 axes stratégiques**, eux-mêmes traduits par des orientations opérationnelles permettant la mise en œuvre du programme d'actions. Le CLEA intègre ainsi **plusieurs volets**.



- Affirmer le développement de l'Education Artistique et Culturel
- Développer l'art et la culture dans l'espace public
- Affirmer le rôle des équipements communautaires en têtes de réseau
- Valoriser et promouvoir les actions culturelles de la Communauté urbaine et du territoire
- Accompagner l'accueil des artistes sur le territoire

Dans le cadre de ce projet culturel, trois aspects sont prioritaires : **l'Education Artistique et Culturelle**, le **parcours artistique et culturel** et la **territorialité**.

L'Education Artistique et culturelle :

Elle met un accent tout particulier sur l'enjeu de **développement de l'individu**. Pour illustrer sa volonté, la Communauté urbaine a signé aux côtés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Académie de Versailles une **convention partenariale quadriennale autour de l'éducation artistique**. Elle développe des actions d'éducation artistique et culturelle rayonnantes, en recherchant des partenaires de qualité. La Communauté urbaine, de par son nombre d'habitants et cette volonté éducative, est le **premier territoire d'Ile de France d'éducation artistique et culturelle**, notamment en milieu scolaire. En 2019, ce sont 9 000 enfants et jeunes touchés par une action d'éducation artistique et culturelle.

Le parcours artistique et culturel : en écho aux projets artistiques et aux besoins des groupes participants, un parcours artistique et culturel est constitué, reposant sur 3 piliers : connaître, expérimenter et rencontrer des œuvres, des artistes et des lieux culturels.

Connaître, se constituer une culture générale sur le domaine artistique et culturel :

- Visites guidées/thématisées des équipements culturels proposées par les professionnels
- Mise à disposition de supports ou de bibliographies par les bibliothèques/médiathèques du territoire

Expérimenter, pratiquer une discipline artistique et culturelle avec les artistes

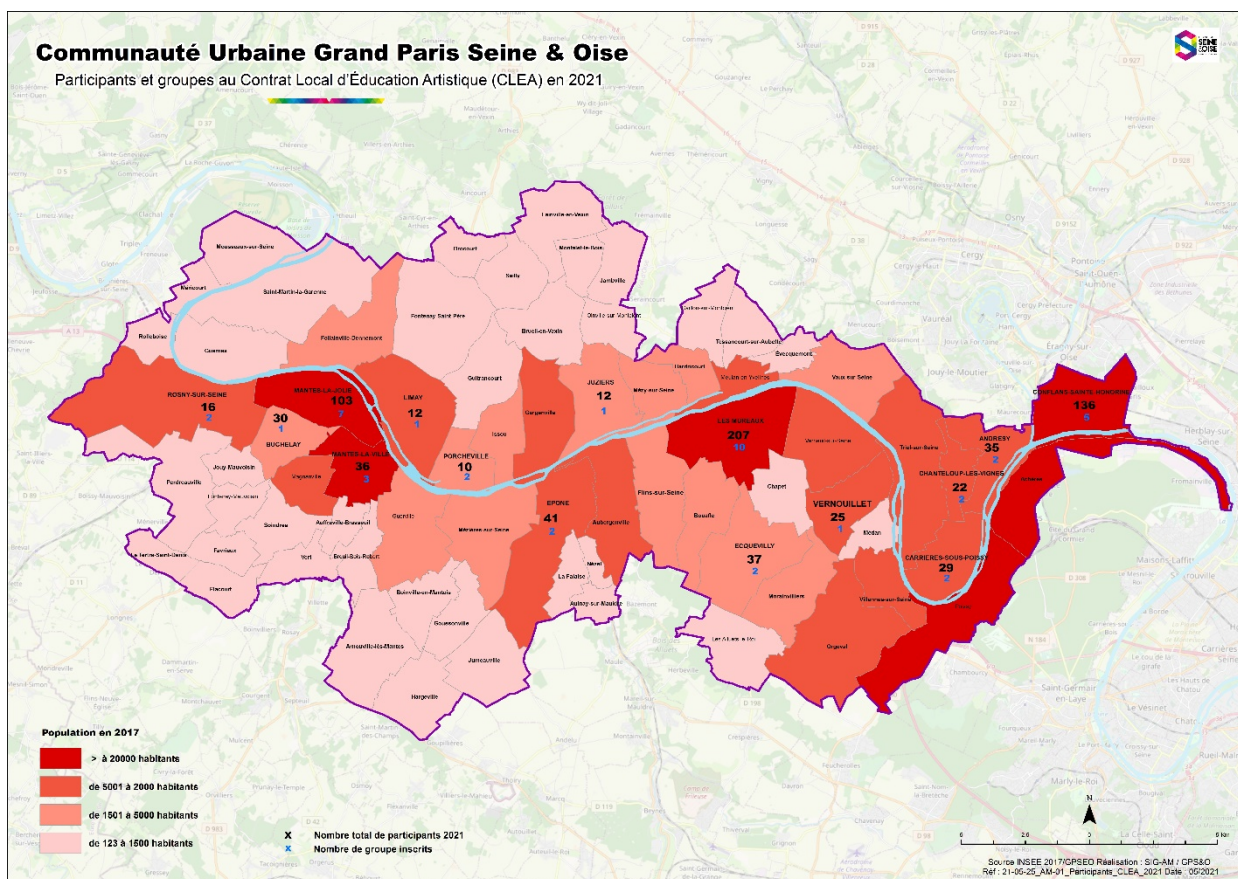
- Des ateliers pédagogiques avec les artistes intervenants
- Un dossier pédagogique comprenant des pistes pédagogiques autour de l'esthétique de l'équipe artistique intervenant et des pistes d'activités ou de réflexion à faire en dehors de la présence du collectif d'artistes sélectionné créé avec les équipes artistiques
- Le carnet de bord EAC sur l'ensemble du parcours de l'enfant et du jeune

Rencontrer des œuvres et des artistes, fréquenter les lieux de diffusion artistique :

- Une plaquette de la programmation artistique jeune public qui présente l'ensemble des offres des équipements culturels du territoire est remise. Plus

généralement, ces lieux culturels sont à considérer comme des ressources à mobiliser dans le développement des projets

- Les plaquettes des équipements sont transmises
- Deux sorties sont préconisées pour assister à la présentation des œuvres d'artistes sur les équipements du territoire



La territorialité : cet aspect est fondamental dans le sens où il implique le **sentiment d'appartenance** à un collectif, notre Communauté urbaine avec une diversité de communes. Il touche également les questions de **l'éloignement géographique des établissements culturels** de certains habitants, les demandes de **circulations d'offres culturelles** sur le territoire et la **rencontre avec les publics** les plus divers. Pour ce faire les projets sont conçus dans une logique partenariale avec les acteurs du territoire se traduisant par la mise en place de **projets itinérants**. La volonté est que les groupes qui s'impliquent dans le CLEA, et les autres projets EAC, puissent comprendre qu'ils sont plusieurs à travailler sur un même projet artistique, sur un même territoire, afin d'avoir une vision d'ensemble.

COMMENT CANDIDATER ?

La composition du dossier de candidature

La candidature doit **comprendre impérativement** les éléments suivants. L'absence d'un élément engendre une candidature **nulle** :

- **Un préprojet artistique et culturel de 12 pages maximum** reposant sur **8 volets** :
 1. Un volet présentant le **projet artistique** proposé pour le territoire de la Communauté urbaine dans le cadre du CLEA
 2. Un volet présentant la **démarche artistique et le parcours** du collectif d'artistes : il fait état du concept et des expériences artistiques, ainsi que des expériences de médiation et d'action culturelle
 3. Un volet **diffusion** : propositions d'une liste de spectacles, expositions ou autres types d'œuvres à diffuser par tranche d'âge (selon les choix des tranches d'âge faits par les artistes) avec présentation du/des spectacle(s) et/ou du/des œuvre(s)
 4. Un volet **transmission, expérimentation** : présentation de deux propositions de déroulement de séances d'ateliers comprenant la démarche pédagogique et artistique à destination de deux types de publics au choix, les étapes de travail, leur progression, la méthode. Un des deux ateliers devra être un atelier d'expérimentation, de sensibilisation, pour l'année 1. Le deuxième sera plus approfondi, en vue de l'année 2.
 5. Un volet **distanciel** : propositions d'idées/adaptation des propositions de diffusions et d'ateliers en version numérique, pour assurer la continuité du projet en fonction du contexte sanitaire
 6. Un volet **territorialité** : présentation des temps de croisement entre les groupes, leur contenu
 7. Un volet **« parcours des pratiques artistiques et culturelles »** : présenter des démarches artistiques, des bibliographies (filmographie, discographie), des passerelles avec d'autres esthétiques, (ce dernier sera à construire dans le courant de l'année 1 pour devenir le projet qui sera conduit en année 2)
 8. Un volet **budgétaire** présentant la répartition des dépenses sur l'année 1 et sur l'année 2

Le préprojet doit comprendre la rédaction d'une **synthèse** en 5 lignes. Celui-ci doit également cibler des **tranches d'âge au choix** (quel que soit le temps scolaire ou loisirs) : petite enfance, 6/12 ans, 12/18 ans, 18 ans et + (dont les publics spécifiques).

- **5 photos maximum ou une vidéo** présentant les artistes en **situation pédagogique** (exception faite pour les artistes émergents)
- **4 photos HD** avec légende et copyright
- Des **extraits vidéos** de l'univers artistique

L'envoi des candidatures se fait **uniquement par courriel, en un seul fichier au format PDF** (n'excédant pas les 8 mo) **ou via We Transfer**. Un accusé de réception vous sera envoyé avec la liste des pièces reçues. La candidature est à adresser à la boîte électronique suivante : clea@gpseo.fr

LA DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES DOSSIERS EST FIXE AU MARDI 02/11/2021, 23h59

Le calendrier de la sélection

- **Mardi 02/11/2021** : date limite de candidature
- **Du mercredi 03/11/2021 au vendredi 10/12/2021** : analyse des dossiers artistiques en comité de coordination
- **Semaine du 13/12/2021** : comité de présélection des candidats en présence des coordinateurs et des partenaires : étude des dossiers (admissibilité et conformité aux critères de sélection). Les équipes artistiques seront informées de leur présélection le lendemain de la journée du comité de présélection par téléphone, mails et courriers
- **Jeudi 27/01/2022** : auditions de deux à trois collectifs d'artistes par résidence (environ 1h par groupe d'artistes) comprenant les échanges avec le jury
 - présentation de l'équipe artistique, parcours, vidéo/photos, projet artistique proposé sur le territoire
 - présentation de tout ou partie de la vidéo en situation de transmission ainsi que de la description d'un atelier type
 - échanges entre l'équipe artistique et le jury
- **Lundi 31/01/2022** : annonce aux 3 collectifs d'artistes retenus

Les équipes artistiques retenues devront **immédiatement après la sélection** :

- Rédiger une note présentant le projet artistique permettant d'alimenter la plaquette de présentation du CLEA 2022-2024 (2205 caractères espaces compris + 2 photos en jpeg (300 dpi). Ce nombre de caractères comprend l'intitulé du collectif et le thème, l'article et la présentation de l'artiste
- Envoyer une vidéo de 5 mn présentant leur univers artistique
- Envoyer une vidéo de 5 mn présentant leur projet pour le CLEA
- Contribuer à la réalisation d'un power point de présentation de leur projet et leur univers esthétique

Les critères de sélection

Le comité de présélection et les comités de sélection sélectionneront les candidatures **conformes au présent cahier des charges** et les candidats présentant les **capacités** et la **motivation** les plus grandes à s'engager dans le CLEA sur **deux années**.

Les critères de sélection sont les suivants :

- La **clarté** et la **cohérence** du préprojet : respect des volets demandés dans le cahier des charges
- La **pertinence artistique en lien avec le territoire**
- La **transdisciplinarité** et le caractère **innovant** du projet
- Les compétences de **transmission** des artistes
- Les **expériences** artistiques et pédagogiques
- La **mobilité** des artistes (autonomie, véhicule, permis, hébergement)

- Un **collectif** qui comprend minimum 2 artistes
- Tout **document non remis ou non conforme** (hormis la vidéo en situation pédagogique) entraînera l'élimination de la candidature

Le collectif d'artistes retenu est appelé à se **rendre disponible** pour la mission. Il doit être **autonome dans ses déplacements et son hébergement**. Il doit disposer d'un véhicule personnel et d'un permis de conduire en cours de validité. Le collectif d'artistes candidat doit être **francophone**.

Les conditions juridiques et financières

Une **convention bipartite** de résidence-mission spécifiant les engagements du collectif d'artistes en résidence et ceux de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est **signée avant le début de la résidence** pour les deux années.

Les parties **se réservent le droit**, à partir de **l'évaluation** qui sera faite en fin d'année 1, **de ne pas reconduire la convention pour la deuxième année**.

La **rétribution** de chaque collectif d'artiste par résidence-mission est de **48 000 €** pour les **deux années**. Soit un versement de 22 000 € l'année 1 et de 26 000 € l'année 2.

Le montant de cette rétribution comprend :

- L'ensemble des réunions décrites dans le planning (années 1 et 2) ;
- Les temps de diffusion et d'ateliers d'expérimentation et leur préparation (année 1) ;
- Les temps de pratique artistique et culturelle et leur préparation (année 2) ;
- Le temps de restitution et sa préparation ;
- L'achat - prise en charge des besoins matériels ;
- La diffusion d'œuvres & les droits d'auteurs ;
- Les défraiements (transports et les repas) et l'hébergement ;
- Les équipements techniques que la Communauté urbaine ne pourrait pas mettre à disposition ;
- Prise en charge d'intermittents du spectacle / La rémunération du personnel qui interviendra sur la résidence mission.